



Leasing matériel medical

Par Eveanne

Bonjour

Ma belle fille a acheté du matériel en leasing. On lui avait dit qu'il était facile d'en sortir.

Elle a signé un autre achat en leasing pour un autre appareil car le premier était mauvais et elle ne peut travailler avec.

Cet achat sujet à l'obtention d'un diplôme en Octobre

Or elle n'arrive pas à sortir du 1er leasing donc le commercial lui a menti, et si elle paie 2 loyers elle va couler

Quel recours possibles?

Peut elle annuler le second leasing avant octobre vu qu'elle n'a pas reçu l'appareil encore?

Pour le premier peut elle prouver qu'elle s'est fait avoir?

Merci . Nous sommes dans une impasse.elle est sage femme il lui faudra payer 400 et 700 euros chaque mois elle ne pourra pas .nous sommes terrifiés.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Il faut lire le contrat pour connaître les démarches de résiliation. Ce qui a été dit oralement n'a pas de valeur juridique.

Si l'appareil n'est pas conforme, il y a une garantie et des délais de rétractation (assez court en général), si elle s'est trompée et a choisi un appareil non adapté à ses besoins, elle doit assumer.

Par Eveanne

Merci. On ne peut annuler ce contrat.

En ce qui concerne celui signé à sous réserve d'obtention d'un diplôme peut on se rétracter?

Par yapasdequoi

Vous pouvez résilier un contrat, pas "annuler". Il faut bien lire les clauses. Souvent il y a des pénalités, mais ce n'est pas impossible.